



Assemblée Générale 28 Janvier 2023

Procès-Verbal

Cette assemblée générale s'est tenue en présentiel dans les locaux du Yacht Club de Carnac et en distanciel pour maximiser la participation et réduire l'empreinte carbone.

Après connexion des participants, la séance est ouverte à 9.30 et débute par un test de préparation du vote électronique. Tous les votes sont électroniques et donc secrets conformément aux statuts votés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Octobre 2022.

Nombre de participants : 49

A : Approbation du procès-verbal de l'AG du 29 Janvier 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022 est approuvé à l'unanimité.

B : Rapport Moral

La Présidente Armelle Le Fournier présente son rapport moral, ci-joint.

Le rapport moral est approuvé à la majorité des votants

C : Rapport financier 2021-22

Le Trésorier Jean-Michel Deleplace présente son rapport financier, ci-joint. Les résultats sont en forte augmentation, principalement liée à celle du chiffre d'affaire de l'Ecole de Voile du fait de l'augmentation des tarifs et à la reprise des régates, très largement bénéficiaires.

Florent Michel, expert-comptable chez Ouest-Conseil, confirme ces résultats et souligne que c'est le résultat de l'engagement de l'équipe avec des charges salariales maîtrisées et une forte contribution des bénévoles. Il n'y a plus eu d'aides COVID en 2022. Il conseille de ne pas hésiter à avoir recours à l'emprunt pour financer des investissements et/ou des projets. Florent Michel félicite le club pour l'amélioration remarquable de la situation depuis 2018, y compris sa capacité d'autofinancement et l'augmentation des fonds propres. Il félicite et remercie personnellement le Trésorier

Le commissaire aux comptes, Mr Thomas Roimier de la société KPMG, certifie sans réserve les comptes et présente son rapport sur les conventions réglementées. Il souligne également la forte contribution des bénévoles au résultat financier avec 11.000 heures d'effort.

Le rapport financier et les comptes 2021-22 sont approuvés à l'unanimité.

Le rapport sur les conventions réglementées est approuvé à la majorité.

Renouvellement du Commissaire aux Comptes

Les mandats de la société KMPG S.A., Commissaire aux Comptes titulaire, et de son suppléant arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, le Comité Directeur propose de ne pas renouveler ces mandats, l'association Yacht Club de Carnac n'ayant pas l'obligation de nommer un commissaire aux comptes.

Une majorité de votants rejoint cette proposition et vote contre le renouvellement.

D : Budget Prévisionnel

Le Trésorier présente le budget prévisionnel, ci-joint, qui prévoit une stabilité des produits et une augmentation des charges liées aux embauches prévues et à l'augmentation des amortissements suite aux investissements de 2022. Ces investissements vont permettre la revente de matériel et vont donc générer des revenus exceptionnels qui conduisent à un objectif de résultat positif.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité des votants.

E : Rapport d'activités

Le Directeur du YCC, François Pedro, présente le rapport d'activité sous forme de planches, ci-jointes.

Il tient à remercier vivement l'équipe de salariés et les bénévoles pour leur engagement.

Quatre jeunes sportifs du YC Carnac apportent leur témoignage et le YC Carnac félicite l'ensemble de l'équipe sportive présente.

F : Interventions

Jimmy Pahun, député de la 2^{ème} circonscription du Morbihan (Auray) félicite le YCC pour son sa gestion et son dynamisme, y compris la belle année de régates à venir ; il salue les efforts du YCC et se tient prêt à soutenir nos projets.

Philippe Meunier, Président du Comité Départemental de Voile du Morbihan (CDV56) félicite le club pour la belle organisation de cette Assemblée Générale et pour ses résultats économiques. Il remercie le YCC pour sa participation et soutien aux événements du CDV56. Il confirme le soutien du CDV56 au club au travers des structures d'entraînements (Centre d'entraînement Départemental, Dispositif Régional d'entraînement) qui accueillent des membres du YCC.

Christophe Richard, représentant la Mairie de Carnac, félicite également le YC Carnac pour sa bonne gestion et pour l'élaboration en cours de son projet associatif 2023-28 ; il confirme le soutien municipal au développement de l'activité. Il indique que le même cabinet conseil que celui qui a déjà œuvré pour la rénovation du boulevard de la plage a été retenu par la Mairie pour proposer des solutions qui puissent satisfaire à la fois les exigences de mise à niveau des infrastructures et les priorités budgétaires, sans forcément s'appuyer à tout prix sur des programmes de financements qui pourraient s'avérer coûteux et contraignants.

G : Elections du CODIR

Le Secrétaire rappelle que le CODIR, actuellement de 16 membres, 14 élus et 2 membres de droit (Mairie), peut compter jusqu'à 18 membres. Cinq sortants (Cottu Stéphane, Deleplace

Jean-Michel, Etheimer Laurent, Foldes Pierre, Gouhier) et deux démissionnaires (Halluite Philippe et Poubanne Pascal) sont à remplacer.

Les 6 candidats suivants rappellent leur motivation et sont élus:

Bigot Dominique
Cottu Stéphane
Etheimer Laurent
Foldes Pierre
Gouhier Philippe
Jehl Olivier.

Letuillier Nicolas, également candidat, n'est pas élu.

H : Election des représentants à la Fédération Française de Voile, Ligue et CDV56

Les 8 représentants suivants sont élus à l'unanimité :

5 élus : Sophie Amalric, Jean Charles Conan, Cédric Fraboulet, Armelle Le Fournier

4 salariés : François Pedro ; Servane Moreau ; Claude Le Pluard ; Mickael Bellec

Le 29 Janvier 2023

Gilles Grenier, secrétaire du YCC,



Armelle Le Fournier, présidente du YCC

